

RCS : CASTRES
Code greffe : 8102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CASTRES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00275
Numéro SIREN : 851 601 591
Nom ou dénomination : 3D IMMO

Ce dépôt a été enregistré le 08/09/2022 sous le numéro de dépôt 2260

3D IMMO
Société par actions simplifiée au capital de 100 euros
Siège social : 6 rue Max Dormoy
81300 GRAULHET
851 601 591 RCS CASTRES

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU VINGT CINQ JUIN DEUX MILLE VINGT ET UN

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN,
Le VINGT CINQ JUIN,
A DIX HUIT HEURES,

Les associés de la société **3D IMMO** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social, sur convocation orale faite à chaque associé.

Sont présents :

Madame Joëlle **DHE**, titulaire de 46 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Monsieur Steeve **DHE**, titulaire de 46 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Société **DS CARRELAGE**, représentée aux présentes par son Président, Steeve **DHE**, titulaire de 8 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 100 actions sur les 100 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Steeve **DHE**, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Joëlle **DHE** est désignée comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été tenus à la disposition des associés au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

SD JD

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Décision à prendre en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et examiné les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020, approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 25/06/2021, qui a constaté que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, et statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société, bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Il est rappelé que la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, soit de reconstituer les capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Steeve **DHE**

Le secrétaire
Joëlle **DHE**

